

**SPECIAL COMPETITIONS NAUTIQUES :
QUELLE ORGANISATION JURIDIQUE POUR LES EVENEMENTS MEDIATIQUES
EXCEPTIONNELS ?
QUELLES AVANCEES TECHNIQUES GENERENT CES COURSES POUR LA
PLAISANCE ?**

Colloque juris'cup 2003

1^{ERE} PARTIE « L'AUTONOMIE DES REGLES DE COURSES »

« la spécificité du droit du sport par rapport aux règles du droit commun et l'originalité du règlement des conflits »

Frédéric BUY, Docteur en droit (Centre de droit du sport)

« L'application des réglementations par la Préfecture Maritime »

Jean-Bernard ERHARDT, Administrateur en Chef, Chef de la Division Action de l'état en mer, Préfecture maritime de la Méditerranée

« Le rôle de la F.F.V. dans l'organisation de l'arbitrage »

Bernard BONNEAU, Fédération Française de Voile

TABLE RONDE « LE ROLE DES SPONSORS ET DES MEDIAS »

2^{EME} PARTIE « LA COURSE, TERRAIN D'EXPERIMENTATIONS TECHNIQUES »
--

« Les nouvelles technologies appliquées à la course »

*Monsieur GUICHET, Société CASTELLANO
Olivier NAUDIN, Société WICHARD & PROFURL*

« La protection juridique contre le pillage » : « Quelles ressources le droit offre-t-il pour protéger les innovations techniques »

Monsieur MARMAYOU, Maître de conférence au Centre du droit du sport

TABLE RONDE « LES LIMITES DE L'INNOVATION TECHNIQUE »
--

SYNTHESE ET CONCLUSIONS

Par Maître Denis REBUFAT, Président de l'Association JURIS'CUP